

L'AGEC, la quadrature du cercle résolue

Comment réconcilier l'indispensable flexibilité pour les employeurs culturels et une plus grande stabilité de l'emploi pour les salariés ? Suite à la réforme du système de l'intermittence du spectacle en 2003, c'est cette gageure que les adhérents du Réseau aquitain des musiques actuelles (RAMA) ont voulu relever avec la création en 2007 de l'AGEC.



Aujourd'hui, on recense environ 70 groupements d'employeurs dans le secteur culturel, dont le doyen, le BCBG, né au Havre dix ans plus tôt que l'AGEC et qui a accueilli en 2014 les 2èmes Rencontres nationales des GE culture. Mais tandis que la plupart de ces groupements sont spécialisés, par exemple sur les professeurs de musique, l'AGEC se situe, lui, sur tous les segments de la filière culturelle : librairie, arts de la rue... et bien sûr les musiques actuelles. Cette différence est sans doute due à la variété de provenance des premiers adhérents et partenaires du groupement (le RAMA, bien sûr, dont l'AGEC partage les locaux, mais aussi le réseau des librairies atlantiques ou la FEPIA) et à leur expérience en matière de réflexion collective.

Trois familles de métiers sont plus particulièrement concernées par l'AGEC : les emplois pédagogiques (animateur, enseignant...), les emplois techniques (ingénieur du son, régisseur, décorateur...), enfin les emplois administratifs (comptable, responsable RH, chargé de communication...). L'AGEC sert d'ailleurs parfois de passerelle pour un salarié d'un secteur à l'autre alors que les métiers culturels sont très cloisonnés ; des possibilités de parcours professionnels sont ainsi offertes aux salariés du groupement mis à disposition.

*« Le choix d'un GE décloisonné a vraiment été pertinent, c'est la bonne échelle pour réfléchir à l'emploi partagé de manière transversale et régionale. »
(Rachel Cordier, responsable de l'AGEC)*



Une autre singularité originelle de l'AGEC réside dans sa dimension territoriale : l'Aquitaine – qui correspond à la première lettre de son acronyme – constitue en effet le champ d'action du groupement et le conseil régional d'Aquitaine est depuis le début son principal partenaire et financeur, au côté de la DRAC et du conseil général de Gironde.

Après le temps de la mise en œuvre, c'est en 2008 qu'ont pu être créés les premiers emplois. Aujourd'hui, l'AGEC compte 20 emplois, dont des chargés de projet et développeurs, et a connu des pics à 25 voire 30 salariés. Le nombre d'adhérents n'a pour sa part cessé de croître : de 32 à la fin 2013, ils sont désormais plus de 50... D'abord composée d'une seule personne pendant les premières années, l'équipe de l'AGEC s'est depuis étoffée avec l'arrivée en 2012 d'un assistant administratif à temps partiel puis, récemment, d'un « directeur des richesses » chargé des RH, des finances et du développement. Grâce aux capacités de conseil et de ressources de l'AGEC, les employeurs font évoluer leurs pratiques en gestion sociale et en gestion d'équipe. Ils s'engagent collectivement pour la reconnaissance d'enjeux sociétaux, comme la qualité de vie au travail ou la place de la culture dans les politiques publiques de l'emploi.

À l'heure de la recomposition de la carte régionale, l'enjeu pour l'AGEC est maintenant de devenir un pôle de compétence RH du secteur culturel dans la grande région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes. Un objectif d'autant plus bienvenu qu'il n'existe pas de groupement d'employeurs Culture en Limousin et un seul, de dimension réduite, en Poitou-Charente.

L'autre chantier à venir : le développement des fonctions « expertes ». Initialement, la finalité de l'AGEC était la mutualisation ; aujourd'hui, c'est un moyen. Il s'agit dorénavant pour lui d'être un outil d'anticipation de nouvelles compétences pour les têtes de réseaux du monde culturel sur le vaste territoire de la nouvelle grande région.

